

YÈVRE-AURON

Gestion volumétrique Yèvre-Auron : mauvais remplissage des nappes

Pour le bassin Yèvre-Auron, les seuils piézométriques de référence sont examinés le 1^{er} avril, chaque année, dans le cadre du protocole de gestion volumétrique. Lorsque la nappe souterraine des calcaires du Jurassique supérieure est en-dessous des seuils au 1^{er} avril, son niveau est insuffisant pour permettre une irrigation jusqu'en fin de campagne. La recharge des nappes a été dans la normale jusqu'en décembre. Ensuite le déficit pluviométrique qui s'est étalé des mois de janvier à mai, a entraîné une vidange progressive et précoce des nappes. **Tous les niveaux piézométriques étaient en-dessous des seuils de référence au 1^{er} avril. Des restrictions anticipées de 20% des volumes attribués sont donc appliqués sur les bassins concernés.** ----->

Piézomètre	Bassin	Niveau de la nappe actuel m NGF	Seuil du 1 ^{er} avril m NGF	Restriction
Rians	Colin-Quatier-Langis	176,44 m	177,31 m	-20 %
Plaimpied	Auron-Airain-Rampenne	147,58 m	154,89 m	-20 %
Villequiers/Savigny	Yèvre amont	167,26 m	168,5 m	-20 %
-	Yèvre aval	-	-	-

GESTION DE CRISE : RAPPEL REGLEMENTAIRE PAR BASSIN

Cas général : Arrêté cadre sécheresse départemental

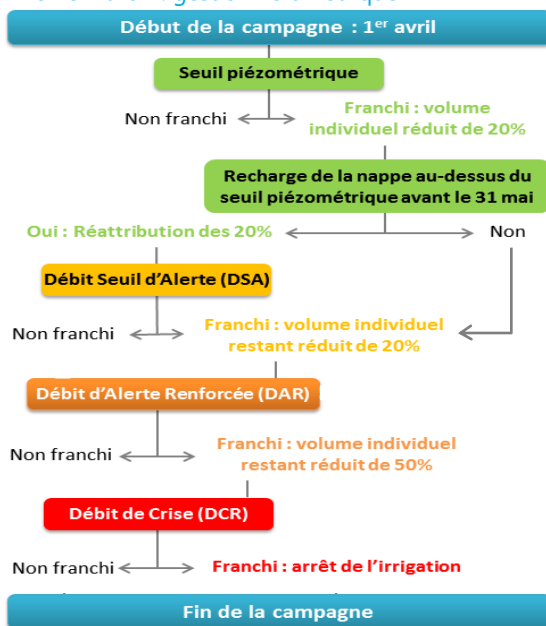
L'arrêté cadre sécheresse départemental fixe les débits de référence des trois niveaux d'alerte : alerte, alerte renforcée et crise, ainsi que les mesures de restrictions associées pour l'irrigation et les autres usages de l'eau. Les stations débitmétriques de chaque zone de restriction sont suivies sur le département.

Ces zones sont détaillées en page 3 du présent bulletin. Sur toutes les zones d'alertes (hors Yèvre-Auron) le schéma suivant s'applique :



Si votre extrait de situation administrative délivrée par la DDT mentionne « nappe profonde », vous n'êtes pas soumis à restriction.

Yèvre-Auron : gestion volumétrique



Transmettez vos relevés de compteurs

Tous les irrigants doivent relever leur index compteur une fois par mois, à présenter en cas de contrôle.

Sur Yèvre-Auron, vous devez fournir votre relevé d'index à l'OUGC AREA Berry (à Alexia JOURDIN) par mail (area.berry@orange.fr), ou courrier :

- à chaque début de campagne (avant le 1^{er} avril) ;
- dans les trois jours suivants le franchissement d'un seuil
- à la fin de votre campagne d'irrigation.

En cas de panne, pensez à transmettre votre ancien et votre nouveau relevé de compteur au plus tôt à AREA Berry.

Anticipez votre campagne

D'après Météo France, les mois de Mai, Juin, Juillet s'annoncent plus chauds et plus secs que la normale. Des restrictions d'usage risquent d'arriver précocement, peut-être dès début juillet, voire juin au regard de la chute des débits des cours d'eau. Organisez votre irrigation de façon stratégique.

En cas de volume limité

- Calculez d'abord vos besoins prioritaires : cultures contractualisées et cultures d'été.
- Seuls les volumes restants pourront être utilisés sur les autres cultures au printemps.

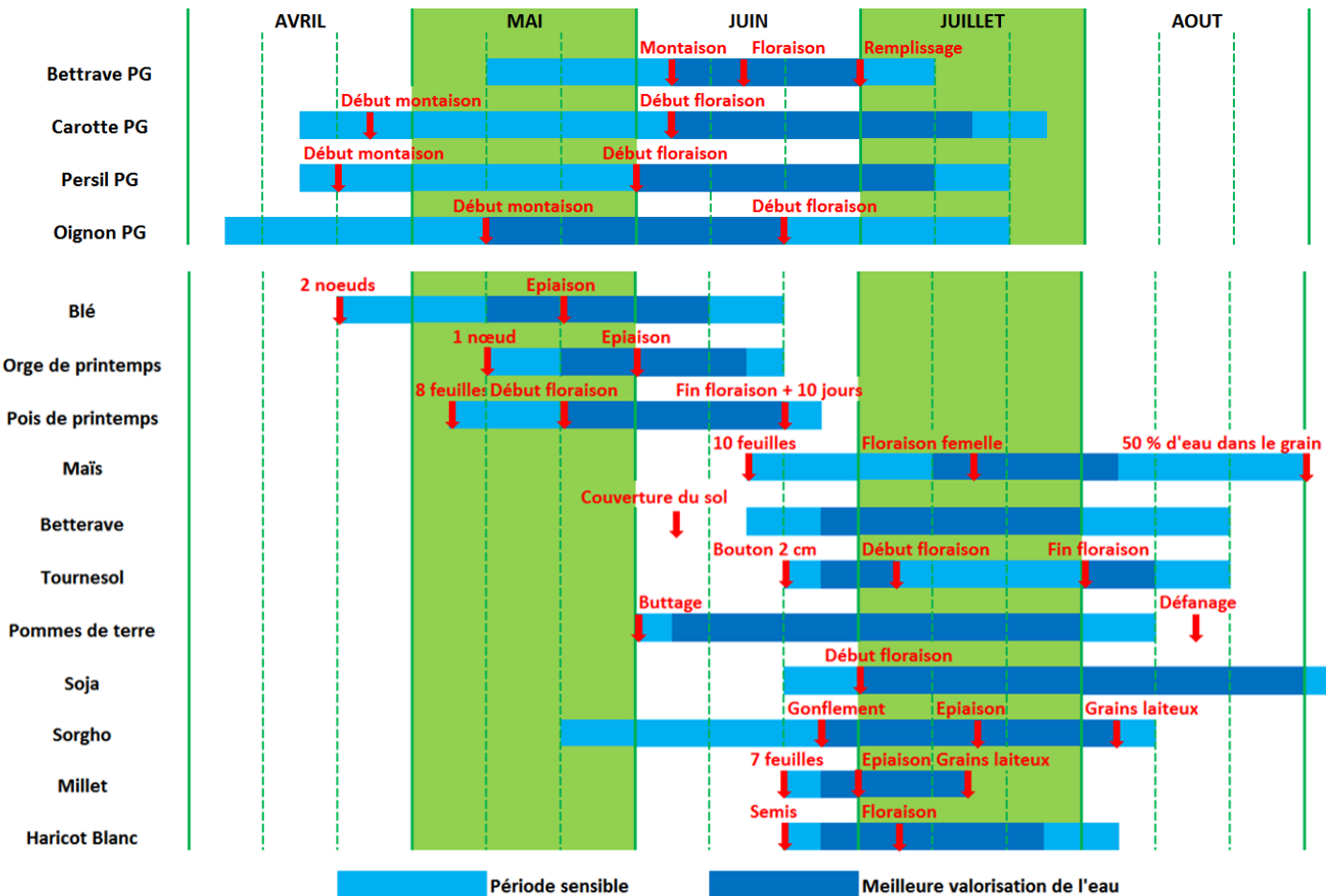
Irriguez pendant les stades sensibles et privilégiez les sols superficiels

En sol superficiel, l'irrigation permet un gain de rendement tout au long de la période de sensibilité au stress hydrique. En sol moyennement profond ou profond, l'eau n'est valorisée que durant les stades très sensibles.

Irrigation de printemps

En cas de printemps sec, si vous ne pouvez irriguer qu'une fois, **privilégiez le stade** noté dans le tableau ci-dessous. Si vous pouvez positionner plusieurs tours d'eau, reportez-vous au graphique en milieu de page.

	Sols superficiels	Sols profonds
Blé	Dernière feuille pointante	Début épiaison
Orge de printemps	Entre 2 nœuds et dernière feuille pointante	
Pois de printemps	Mi- floraison (2ème étage de gousses)	Fin floraison (4ème étage de gousses)



ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU

Attention, la DREAL met à jour les débits des semaines passées avec les mesures les plus récentes. Des décalages significatifs peuvent être observés a posteriori.

Petite Sauldre, Rère	
1,19 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,77 DAR : 0,56 DCR : 0,34

Grande Sauldre, Beuvron	
1,34 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,76 DAR : 0,59 DCR : 0,44

Vauvise	
1,03 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,40 DAR : 0,30 DCR : 0,20

Aubois	
0,18 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,1 DAR : 0,08 DCR : 0,07

Fouzon à Meusnes(41)	
1,68 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,7 DAR : 0,6 DCR : 0,49

Cher à Vierzon	
10,70 m³/s (10/05/2022)	DSA : 4,86 DAR : 4,16 DCR : 3,47

Arnon aval	
3,49 m³/s (10/05/2022)	DSA : 2,55 DAR : 2,12 DCR : 1,70

Théols	
1,20 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,56 DAR : 0,48 DCR : 0,40

Arnon amont	
Mareuil 0,83 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,621 DAR : 0,517 DCR : 0,414

Cher à St-Amand-M ^d *	
3,43 m³/s (10/05/2022)	

*Station indicative pour l'amont du bassin jusqu'à la limite aval de la commune de Corquoy



Yèvre aval	
4,07 m³/s (10/05/2022)	DSA : 1,71 DAR : 1,43 DCR : 1,20

Colin, Ouatier, Langis	
0,59 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,18 DAR : 0,12 DCR : 0,06

Yèvre amont	
0,52 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,12 DAR : 0,07 DCR : 0,04

Auron, Airain, Rampenne	
0,88 m³/s (10/05/2022)	DSA : 0,42 DAR : 0,30 DCR : 0,21

Bilan des précipitations

(en mm)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Bourges	20,4	21,1	31,4	31,5	0 (au 9/05)
Normales 1981-2010	55,2	52	53,2	62,4	78,6

Prévisions saisonnières

Mer 11 ☀️ 27° 18°	Jeu 12 ☁️ 22° 12°	Ven 13 ☁️ 23° 12°	Sam 14 ☀️ 26° 12°	Dim 15 ☀️ 28° 14°	Lun 16 ☀️ 28° 17°	Mar 17 ☀️ 29° 18°	Mer 18 ☁️ 26° 13°
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

DSA : Débit Seuil d'Alerte
DAR : Débit Alerte Renforcée
DCR : Débit CRise

Nappe souterraine : [cartes de situation de la DREAL](#)

Etat des cours d'eau

La vidange des nappes s'est entamée dès janvier. De plus, la reprise de végétation et le déficit pluviométrique depuis ont entraîné une forte sollicitation de la réserve utile des sols.

Les cours d'eau ont un faible débit sur l'ensemble du territoire.



Vos indicateurs

Somme des températures à Bourges (base 6°)

Depuis le 1 ^{er} avril	241 °jr	Depuis le 20 avril	154 °jr
Depuis le 10 avril	226 °jr	Depuis le 1 ^{er} mai	76 °jr

↑ Le cumul des 7 derniers jours est de 64°j.

Déficit hydrique : ETP - Pluie	De la semaine passée	Depuis le 1 ^{er} avril
Bourges	28,8 mm	95 mm

L'ETP* journalière était comprise entre 2,9 et 4,9 mm la semaine passée à Bourges. Elle s'élèvera de 1 à 2 mm au cours des 7 prochains jours, pour un cumul estimé à 39,5 mm.

L'année dernière à la même époque, le déficit hydrique était d'environ 34 mm depuis le 1^{er} avril contre **57,4 mm aujourd'hui**. Les faibles précipitations du mois d'avril ne compensent pas les ETP journalières, entraînant un assèchement des sols.

*ETP = Evapotranspiration Potentielle

Quelle stratégie d'irrigation adopter ?

Les réserves utiles du sol sont faibles, notamment en sol superficiel. Il faut donc les remplir à un moment donné. Deux options possibles : attendre ou déclencher l'irrigation.

Pour les **cultures d'hiver, irrigation** en toutes situations permettant de valoriser les derniers apports d'azote.

Pas d'irrigation sur les **cultures d'été** pour le moment.

Actualités



Devenez autonome pour dépanner votre pivot ou votre station de pompage !

En début décembre 2022, la Chambre d'agriculture du Cher organisera une formation de 3 jours avec mise en situation pratique. Vous êtes intéressé ? Cliquez OUI sur ce [sondage](#) (2 min). Sinon cliquez NON et faites-nous connaître vos besoins de formation.

Pour plus d'info, contactez Julien CLOUZET au 06 31 01 22 77

La Préfecture du Cher met à disposition sur son site internet les informations sur les relevés de compteur à fournir, les mesures de restriction en vigueur et les demandes de dérogation : www.cher.gouv.fr Onglet [Politiques Publiques](#) > [Environnement, Eau...](#) > [Eau](#) > [Etiage année en cours](#)

Bilan des céréales

Les cultures d'hiver présentent un état plutôt satisfaisant à la suite du passage pluvieux de début avril. Cependant, cet état se dégrade aujourd'hui sous l'effet du manque de précipitations.

Le statut hydrique est très tendu, le rendement est d'ores et déjà impacté, surtout en sols superficiels. Les derniers passages d'azote sur blés n'ont notamment pas pu être réalisés faute de conditions favorables à la valorisation de l'engrais.

Bilan des cultures d'été

Après une légère vague fin mars, la majorité des semis de cultures d'été est réalisée vers le 10 avril, après les fortes gelées. Quelques parcelles sont à ressemer.

La date de floraison des maïs sera probablement vers le 15 juillet par rapport à la date de semis. La date sera affinée selon les températures de mai et juin.

Point AREA Berry

Anticiper vos demandes de dérogations dès maintenant auprès de la DDT du Cher, copie à AREA Berry si vous êtes sur Yèvre-Auron ou Cher-Arnon. Le nouveau formulaire de dérogation est disponible sur le site de la DDT18 (annexe 4) en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche-reserves-naturelles/Eau/Etiage-annee-en-cours>

Pour la première fois cette année, les irrigants du bassin Cher-Arnon seront gérés par AREA Berry. Il y aura un relevé de compteur à retourner au 1^{er} avril et au 31 octobre, ainsi qu'un formulaire de demande de volume à retourner en octobre également.

Le respect des volumes prélevables à l'horizon 2026 entraînera une baisse des volumes attribués. AREA Berry a obtenu que cette diminution soit progressive afin que les irrigants puissent s'adapter.

En cas de projet collectif de retenues de substitution, le délai d'atteinte des volumes prélevables sera allongé.

Vos contacts Irrigation

Julien CLOUZET
Chambre d'Agriculture du Cher
Julien.clouzet@cher.chambagri.fr
02 48 23 04 95

Bastien LEMAIN
FDGEDA du Cher
fdgeda-lemain@orange.fr
02 48 23 46 00